

SECTION 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit : Adhésif tout usage en aérosol QUICKBOND 8200
Code du produit : 8200

Fabricant/Fournisseur : Roberts Consolidated Industries, Inc.
Adresse : 300 Cross Plains Blvd.
Dalton, GA 30721

Numéro d'appel d'urgence : (800) 424-9300 (réponse sous 24 heures / CHEMTREC)
Information sur les produits : (706) 277-5294
Utilisation recommandée : Adhésif

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

OSHA HCS (29 CFR 1910.1200)

Aérosol inflam. 1; Gaz liquéfié; Irritat. des yeux 2; Irritat. cutanée 2; STOT SE 3; Tox. asp. 1

Éléments d'étiquetage

Symbole de danger



DANGER

Mention(s) d'avertissement

Déclaration(s) sur les dangers

Aérosol extrêmement inflammable.
Contient du gaz sous pression; Peut exploser si chauffé.
Provoque une grave irritation des yeux.
Cause de l'irritation cutanée.
Peut causer la somnolence ou des étourdissements.
Peut être mortel si ingéré et entre dans les voies respiratoires.

Mise(s) en garde

Garder à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. – Interdit de fumer.

Ne pas pulvériser sur une flamme nue ou sur une autre source d'inflammation.

Ne pas percer ou brûler la bombe aérosol, même après son utilisation.

Éviter de respirer le brouillard.

Utiliser seulement à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré.

Protéger de la lumière du soleil et ne pas exposer à des températures dépassant 50 °C/122 °F.

Se laver les mains et la peau exposée après l'usage.

Portez des articles de lunetterie de protection (lunettes de sécurité, écran facial ou lunettes de protection).

Porter des gants protecteurs.

Éviter le déversement dans l'environnement.

Garder hors de la portée des enfants.

Autres dangers

Nocif pour la vie aquatique. Nocif pour la vie aquatique avec des effets de longue durée.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ingrédient(s) dangereux	% en poids*	N° CAS	Classifications des dangers
Acétone	15 à 20	67-64-1	Liq. infl. 2; H225 Irritat. des yeux 2; H319 STOT SE 3; H336
Heptanes cycliques et linéaires, ramifiés	20 à 25	426260-76-6	Liq. infl. 2; H225 Tox. asp. 1; H304 Irritat. cutanée 2; H315 STOT SE3; H336 Toxicité aquatique 2 ; H401 Chronique aquatique 3; H412
Acétate de méthyle	15 à 20	79-20-9	Liq. infl. 2; H225 Irritat. des yeux 2; H319 STOT SE3; H336
Propane	15 à 25	74-98-6	Gaz infl. 1; H220 Gaz liquéfié; H280
Polymère de divinylbenzène, butadiène et de styrène	5 à 10	26471-45-4	Non classé comme dangereux pour la fourniture/utilisation.
Résine hydrocarbure	10 à 20	Propriétaire	Non classée comme dangereuse pour la fourniture/l'utilisation
Colophane estérifiée	1-5	Propriétaire	Non classée comme dangereuse pour la fourniture/l'utilisation

Autres informations – aucune

* Le pourcentage exact est considéré comme un secret commercial conformément à la norme 29 CFR 1910.1200.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS



Description des mesures de premiers soins

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air libre et la placer dans une position confortable pour respirer. Si la respiration est laborieuse, administrer de l'oxygène. Si des symptômes se présentent, consulter un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

Contact avec la peau

Laver la peau affectée avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.

Ingestion

Ne rien porter à la bouche d'une personne inconsciente. Obtenir des soins médicaux. Ne pas faire vomir.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut causer la somnolence et des étourdissements. L'aspiration de gouttelettes peut causer un œdème pulmonaire.

Indication de soins médicaux immédiats et de traitement spécial requis

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Moyen d'extinction

– Moyen d'extinction approprié

Éteindre avec du dioxyde de carbone, un agent chimique sec, de la mousse ou de l'eau pulvérisée.

– Moyen d'extinction inapproprié

Ne pas utiliser de jet d'eau.

Dangers spéciaux résultants de la substance ou du mélange

Vapeurs hautement inflammables (point d'éclair inférieur à 23 °C).

Conseils pour les pompiers

Un appareil respiratoire autonome est des vêtements de protection adéquats doivent être portés en cas d'incendie. Empêcher l'échauffement des contenants en pulvérisant de l'eau en cas d'exposition au feu.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Garder à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. – Interdit de fumer. Prendre des mesures préventives contre les décharges statiques. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs.

**Précautions pour la protection de l'environnement
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Empêcher le liquide de pénétrer dans les égouts, les sous-sols et les fosses de travail. Recouvrir les déversements de matière absorbante inerte. Placer dans un contenant pour l'élimination ou la récupération.

Référence à d'autres rubriques

Aucun

Autres informations

Aucun

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Garder à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. – Interdit de fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser le produit seulement dans un endroit bien aéré.

Conditions à respecter pour un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

– Température d'entreposage

Stocker sous clé. Entreposer dans un endroit frais et bien aéré. Protéger de la lumière du soleil. Entreposer à des températures ne dépassant pas 50 °C /122 °F. Garder le contenant fermé de façon hermétique.

– Matériaux incompatibles

Ce produit doit être entreposé à l'écart des sources de grande chaleur ou de produits chimiques oxydants.

Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Produit adhésif

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition professionnelle

SUBSTANCE.	N° CAS	(TWA de 8 h)		(STEL)		Remarque :
		PEL (OSHA)	VLE (ACGIH)	PEL (OSHA)	VLE (ACGIH)	
Heptanes cycliques et linéaires, ramifiés	426260-76-6	500 ppm*	1500 mg/m ³	—	—	* n-heptane
Acétone	64-64-1	—		—	—	
Propane	74-98-6	1000 ppm	Asphyxie#	—	—	#

Assurer une teneur minimale en oxygène dans l'atmosphère de travail.

Méthode de surveillance recommandée

NIOSH 1550 (Naphtes); NIOSH 1500 (Hydrocarbures, point d'ébullition de 36 à 126 °C); NIOSH 1300 (Cétones I).

Contrôles de l'exposition

Mesures de contrôle techniques appropriées

Fournir une ventilation adéquate afin de garantir que la limite d'exposition professionnelle n'est pas dépassée.

Équipement de protection individuelle

Protection oculaire/du visage



Portez des articles de lunetterie de protection (lunettes de sécurité, écran facial ou lunettes de protection).

Protection pour la peau (mains/autre)



Porter des gants adéquats (caoutchouc butylique) si un contact prolongé avec la peau est probable

Protection respiratoire



Normalement, aucune protection respiratoire personnelle n'est nécessaire. En cas de ventilation insuffisante, porter de l'équipement respiratoire adéquat.

Risques thermiques

Pas normalement requis. Porter des gants isolants pour la protection thermique, au besoin.

Contrôles de l'exposition environnementale

Aucune connue

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Aérosol
Couleur.	Incolore
Odeur	Non disponible
Seuil olfactif (ppm)	Non disponible
pH (valeur)	Non disponible
Point de fusion (°C)/point de congélation (°C)	Non disponible
Point d'ébullition/plage d'ébullition (°C) :	Non disponible
Point d'éclair (°C)	-104 (Propane)
Taux d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité (solide/gaz)	Très inflammable
Plages de limite explosive	V/V de 2,1 % à 9,5 % (Propane)
Contenu en COV :	40 %
Pression de vapeur (pascals)	Environ 95×10^4 (propane)
Densité de vapeur (air = 1)	env. 1,56 à 0 °C (propane)
Densité (g/ml)	Non disponible
Solubilité (dans l'eau)	Non disponible
Solubilité (autre)	Non disponible
Coefficient de distribution (n-octanol/eau)	Non disponible
Point d'auto-allumage (°C)	450 (Propane)
Température de décomposition (°C)	Non disponible
Viscosité cinématique à 38,7 °C	0,83 mm ² /sec. (Heptanes ramifiés, cycliques et linéaires)
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés oxydantes	Non oxydant.
Autres informations	Non disponible

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Stable dans des conditions normales.
Stabilité chimique	Stable.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune anticipée.
Conditions à éviter	Éviter le contact avec des sources de chaleur ou d'allumage.
Matières incompatibles	Agents oxydants puissants. Agents réducteurs. Acides. Bases. Produit chlorés. Aldéhydes. L'acétone peut former des mélanges explosifs au contact de l'anhydride chromique, de l'alcool de chromyle, de l'hexachloro-mélatamine, du peroxyde d'hydrogène, de l'acide peroxymonosulfurique, du tert-butoxyde de potassium et du thioglycol.

Produit(s) de décomposition dangereux

Il forme des oxydes de carbone en cas d'incendie.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition : Inhalation, contact avec la peau, contact avec les yeux

Information sur les effets toxicologiques

Heptanes ramifiés, cycliques et linéaires (n° CAS 426260-76-6) – Par analogie à des matières similaires :

Toxicité aiguë (calculée/estimée)

Oral : DL50 >5 g/kg en poids
Dermal : DL50 >2 g/kg en poids
Inhalation : CL50 = 65 à 103 mg/l (vapeur), rat pendant 4 h
Peut causer la somnolence ou des étourdissements.
Peut être mortel si ingéré et entre dans les voies respiratoires.

Irritation/corrosivité

Cause de l'irritation cutanée. L'exposition répétée peut causer l'assèchement ou la fissuration de la peau. Peut causer une irritation des yeux.

Sensibilisation

N'est pas un sensibilisant cutané.

Toxicité de doses répétées

CSENO : 12 350 mg/m³ (2 ans, inhal., rat, effets systémiques)
CMENO : 1650 mg/m³ (2 ans, inhal., rat, effets sur le SNC) Peut causer la somnolence ou des étourdissements.

Cancérogénicité

Aucune donnée. Peu probable de présenter un danger cancérigène à l'humain.

NTP	CIRC	ACGIH	OSHA	NIOSH
Non.	Non.	Non.	Non.	Non.

Mutagenicité Toxicité sur la reproduction

Aucune indication de potentiel mutagène.
Aucune information disponible

Acétone (n° CAS 67-64-1) :

Toxicité aiguë

Oral LD50 = 5800 mg/kg (rat)
Dermal LD50 >15800 mg/kg (lapin)
Inhalation LC50 76 mg/l (4 h) (rat) – Les vapeurs peuvent causer de la somnolence ou des étourdissements.

Irritation/corrosivité

Provoque une grave irritation des yeux. L'exposition répétée peut causer l'assèchement ou la fissuration de la peau.

Sensibilisation

N'est pas un sensibilisant cutané.

Toxicité de doses répétées

Oral DSNEO = 900 mg/kg/jour (rat) (90 jours)
Inhalation DSNEO ≥ 19 000 ppm (rat)

Cancérogénicité

Peu probable de présenter un danger cancérigène à l'humain.

NTP	CIRC	ACGIH	OSHA	NIOSH
Non.	Non.	Non.	Non.	Non.

Mutagenicité Toxicité pour la reproduction Autres informations

Négative
Négative
Aucun connu.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité pour l'environnement

Heptanes ramifiés, cycliques et linéaires (n° CAS 426260-76-6) – Par analogie à des matières similaires :

Court terme

LL50 (96 h) : >13,4 mg/l (*Oncorhynchus mykiss*)
EL50 (48 h) : 3 mg/l (*Daphnia magna*, mobilité)
EC50 (96 h) : 13 mg/l (*Pseudokirchnerella subcapitata*)

Long terme

DSEO (28 jours) 1,5 mg/l (poisson) RQSA
CMEQ(21 jours) : 0,32 mg/l (*Daphnia magna*)
DSEO (96 h) 6,3 mg/l (Algae)

Acétone (n° CAS 67-64-1) :

Court terme

LC50 (96 h) : 5540 mg/l (truite arc-en-ciel [*Oncorhynchus mykiss*])
LC50 (96 h) : 8300 mg/l (Crapet arlequin [*Lepomis macrochirus*])
LC50 (48 h) : 12 600–12 700 mg/l (*Daphnia magna*)
CE50 (14 j) : 3020 mg/l (Algue [*Chlorella pyrenoidosa*])
CE50 (15 min) : 14 500 mg/l (Bactérie [*Photobacterium phosphoreum*])
Non disponible.

Long terme

Persistance et dégradabilité
Potentiel de bioaccumulation
Mobilité dans le sol
Résultats de l'évaluation des caractères PBT et vPvB
Autres effets néfastes

Facilement biodégradable, (anaérobie) 78 %; OCDE 301 D
Non disponible.
Non disponible.
Non disponible.
Aucun connu.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

L'élimination devrait être conforme aux lois locales, provinciales ou nationales. Consulter un entrepreneur en élimination des déchets agréé ou les autorités locales pour des conseils.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	<u>Brevet américain DOT</u>	<u>Transport maritime (IMDG)</u>	<u>Transport aérien (OACI/IATA)</u>
Numéro ONU	1950	1950	1950
Nom officiel d'expédition	Aérosols, inflammable	Aérosols, inflammable	Aérosols, inflammable
Classe(s) de danger de transport	2,1	2,1	2,1
Groupe d'emballages	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Dangers environnementaux	Aucun attribué	Aucun attribué	Aucun attribué
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun attribué	Aucun attribué	Aucun attribué
Transport en vrac conformément à l'Annexe II de MARPOL73/78 et au code IBC	: Sans objet		

SECTION 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Réglementation/législation de sécurité, santé et environnement propre à la substance ou au mélange :

TSCA (TOXIC SUBSTANCE CONTROL ACT) – État de l'inventaire : Tous les composants sont répertoriés ou exempts de polymères.

Substances dangereuses désignées et quantités à déclarer (40 CFR 302.4) :

Nom chimique	N° CAS	% en poids typique	Quantité à déclarer (livres)
Acétone	67-64-1	23	5000

SARA 311/312 – Catégories de risque : Consulter SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

SARA 313 – Produits chimiques toxiques (40 CFR 372) :

Nom chimique	N° CAS	% en poids typique
Aucun	—	—

SARA 302 – Substances extrêmement dangereuses (40 CFR 355) :

Nom chimique	N° CAS	% en poids typique	Quantité seuil prévue (livres)
Aucun	—	—	—

Liste de la Proposition 65 de la Californie :

Nom chimique	N° CAS	Type de toxicité
AUCUN	—	—

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les sections ci-dessous contiennent des révisions ou de nouvelles déclarations : 1-16

Déclarations de danger et phrases de risque répertoriées dans : SECTION 2 :/SECTION 3 :

Déclaration(s) sur les dangers

- H220 : Gaz extrêmement inflammable.
- H222 : Aérosol extrêmement inflammable.
- H225 : Liquide et vapeurs hautement inflammables.
- H229 : Contenant pressurisé : Peut exploser s'il est chauffé.
- H280 : Contient du gaz sous pression; Peut exploser si chauffé.
- H304 : Peut être mortel si ingéré et entre dans les voies respiratoires.
- H315 : Cause de l'irritation cutanée.
- H319 : Provoque une grave irritation des yeux.
- H336 : Peut causer la somnolence ou des étourdissements.
- H401 : Toxique pour la vie aquatique.
- H412 : Nocif pour la vie aquatique avec des effets de longue durée.

Conseils pour la formation : Aucune mise en garde.

Préparé par : Groupe de sécurité des produits et de conformité réglementaire de Roberts Consolidated, (706) 277-5294

Les informations contenues dans le présent document sont fournies de bonne foi, mais aucune garantie expresse ou implicite n'est donnée. Roberts Consolidated exhorte les utilisateurs de ce produit à évaluer son adéquation et sa conformité aux réglementations locales, car Roberts Consolidated ne peut pas prévoir l'utilisation finale du produit ni le lieu final d'utilisation.

Date d'émission : 05/06/2024